



**DISTRICT HAUTE MARNE DE FOOTBALL**  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE**  
**SAISON 2024-2025**



## NOMBRE D'ARBITRES SAISON 2024/2025

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, conformément aux nombres d'arbitres définies à l'arbitre 41 du statut de l'Arbitrage, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

Niveau de compétitions	Obligations Statut de l'arbitrage
Régionale 1	5 arbitres dont 3 majeurs
Régionale 2	4 arbitres dont 2 majeurs
Régionale 3	3 arbitres dont 2 majeurs
Championnat de District 1	2 arbitres dont 1 majeur (pas d'arbitre de club)
Championnat de District 2	1 arbitre majeur + 1 arbitre de club ou 1 jeune ou 1 très jeune
Championnat de District 3	1 arbitre ou 1 arbitre de club ou 1 jeune ou 1 très jeune

- Majeur au 1 janvier de la saison en cours
- Pour les clubs de District, Art 23.2 RP District Nombre d'arbitres